

Désignation de l'entreprise 390 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1		
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012					
			Autres*		014		016					
	immobilisations corporelles*			028	5 268	030		5 268	4 093			
	immobilisations financières* (1)			040		042						
	Total I (5)			044	5 268	048		5 268	4 093			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*		050		052						
		Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068		070						
		Autres* (3)		072	3 033	074		3 033	2 889			
	Valeurs mobilières de placement			080		082						
	Disponibilités			084	440	086		440	1 000			
	Charges constatées d'avance*			092		094						
	Total II			096	3 473	098		3 473	3 889			
	Total général (I + II)			110	8 741	112		8 741	7 982			
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	1 000	1 000		
	Écarts de réévaluation							124				
	Réserve légale							126				
	Réserves réglementées*							130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131		132				
	Report à nouveau							134	(13 198)	(12 432)		
	Résultat de l'exercice							136	(1 283)	(765)		
	Subventions d'investissement							137				
	Provisions réglementées							140				
	Total I							142	(13 480)	(12 198)		
Provisions pour risques et charges							Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166		866		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	22 221	172	22 221	19 313		
	Produits constatés d'avance							174				
	Total III							176	22 221	20 179		
Total général (I + II + III)								180	8 741	7 982		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	22 221		
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 390 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209				210				
	Production vendue	biens	et livraisons		215				214				
		services*	intracommunautaires		217				218				
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production						222				
	Production immobilisée*								224				
	Subventions d'exploitation reçues								226				
	Autres produits								230				
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234				
	Variation de stock (marchandises)*								236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*								240				
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :				242	1 282		765	
	Impôts, taxes et versements assim		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243				244				
	Rémunérations du personnel*								250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252				
	Dotations aux amortissements*								254				
	Dotations aux provisions								256				
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262	1			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
			Total des charges d'exploitation (II)						264	1 283		765	
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(1 283)		(765)	
	Produits financiers		(III)						280	1 175			
Produits exceptionnels		(IV)						290					
Charges financières		(V)						294	1 175				
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347					300					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
Impôts sur les bénéfices*		(VII)						306					
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	(1 283)		(765)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2						312		314	1 283		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318				
	Provisions non déductibles*								322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)								324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249				251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport								998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport								999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986			ZFU - TE (44 octies A)	987				342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)	127			ZRR (44. quindécies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992											
	ZFANG 44 quaterdecies	345			Investissements outre-mer	344				350			
	Créance due au report en arrière du déficit					346							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648							
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641							
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990							
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2						352		354	1 283	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)								356			
		Déficits antérieurs reportables : *		13 196	dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2						370		372	1 283		

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise :		390 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commerciaux	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	4 093	472	1 175	474		476	5 268		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	4 093	492	1 175	494		496	5 268		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme					
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant le calcul de ces plus-values.

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2023

Désignation de l'entreprise : 390 ENERGY

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immo. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Report du total des extensions	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	13 196
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	13 196
Déficits de l'exercice	860	1 283
Total des déficits restant à reporter	870	14 479

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	274	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	289
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

Désignation de l'entreprise 390 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012					
			Autres*	014		016					
	immobilisations corporelles*			028	5 268	030		5 268	4 093		
	immobilisations financières* (1)			040		042					
	Total I (5)			044	5 268	048		5 268	4 093		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068		070					
		Autres* (3)		072	3 033	074		3 033	2 889		
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	440	086		440	1 000		
	Charges constatées d'avance*			092		094					
	Total II			096	3 473	098		3 473	3 889		
	Total général (I + II)			110	8 741	112		8 741	7 982		
PASSIF							Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	1 000	1 000		
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131					
	Report à nouveau						134	(13 198)	(12 432)		
	Résultat de l'exercice						136	(1 283)	(765)		
	Subventions d'investissement						137				
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142	(13 480)	(12 198)		
Provisions pour risques et charges						154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166		866		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	22 221	19 313			
	Produits constatés d'avance						174				
	Total III						176	22 221	20 179		
Total général (I + II + III)							180	8 741	7 982		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	22 221	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 390 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210						
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214						
		services*	intracommunautaires		217		218						
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222						
	Production immobilisée*						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230						
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stock (marchandises)*						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240						
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :			242	1 282		765		
	Impôts, taxes et versements assim		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243			244					
	Rémunérations du personnel*						250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252						
	Dotations aux amortissements*						254						
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	1				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
			Total des charges d'exploitation (II)				264		1 283		765		
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(1 283)		(765)		
	Produits financiers		(III)				280		1 175				
Produits exceptionnels		(IV)				290							
Charges financières		(V)				294		1 175					
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300						
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348										
Impôts sur les bénéfices*		(VII)				306							
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310		(1 283)		(765)			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312			314	1 283			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport						999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987			342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989								
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992											
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			350					
	Créance due au report en arrière du déficit				346								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648								
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641								
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				352			354	1 283		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables : *		13 196	dont imputés sur le résultat :				360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				370			372	1 283			

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise :		390 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations incorporelles	Fonds commerciaux	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	4 093	472	1 175	474		476	5 268		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	4 093	492	1 175	494		496	5 268		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-v-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme * (5)	Long terme					
19 % (6)						15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2023

Désignation de l'entreprise : 390 ENERGY

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immo. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Report du total des extensions	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	13 196
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	13 196
Déficits de l'exercice	860	1 283
Total des déficits restant à reporter	870	14 479

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	274	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	289
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

390 ENERGY
Société par Actions Simplifiée
au capital variable de minimum 1 000 € et maximum 450 000 €
Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 Montpellier Cedex 2
529 665 242 RCS MONTPELLIER
(« la Société »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-neuf décembre à huit heures,

La société URBASOLAR, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2,179,543.20 €, dont le siège social est situé 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935– 34961 Montpellier Cedex 2, et immatriculée sous le numéro SIREN 492 381 157 à MONTPELLIER, représenté par Gilles ATTOLINI,

Associée unique de la Société ;

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, URBASOLAR, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30/06/2023.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- La constatation de la fin de mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société AXIOME AUDIT ;
- La constatation de la fin du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Pierrick BELEN ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes titulaire, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30/06/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'associé unique constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (**art 39-4 du C.G.I.**).

DEUXIEME DECISION

La société a dégagé un déficit net comptable de – 1 282,66 € que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice– 1 282,66 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social0 €
- Le Solde, soit la somme de.....– 1 282,66 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à - 14 480,39 €.

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'associé unique constate que du fait des résultats cumulés, les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Cependant, la poursuite de l'activité ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen terme, de rétablir des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, concernant les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune nouvelle convention au sens de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, constate la fin de mission de commissaire aux comptes titulaire de la société **AXIOME AUDIT** (SAS au capital de 36 552 €, immatriculée au R.C.S. Montpellier sous le numéro 332 835 131, domiciliée @7 Center – Immeuble l'@ltis – Bât G – 521 rue Georges Méliès – 34000 Montpellier, représentée par **Monsieur Laurent PASTOU**), et, décide, en application de l'article L823-3 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

CINQUIÈME DECISION

L'associé unique, constate la fin de mission de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierrick BELEN (né le 2 septembre 1978 à Montpellier (34000), domicilié Le Triade 3 – 215 Rue Samuel Morse – 34965 Montpellier Cedex 2), en tant que Commissaire aux comptes suppléant, et, décide, en application de l'article L823-1 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

SIXIÈME DECISION

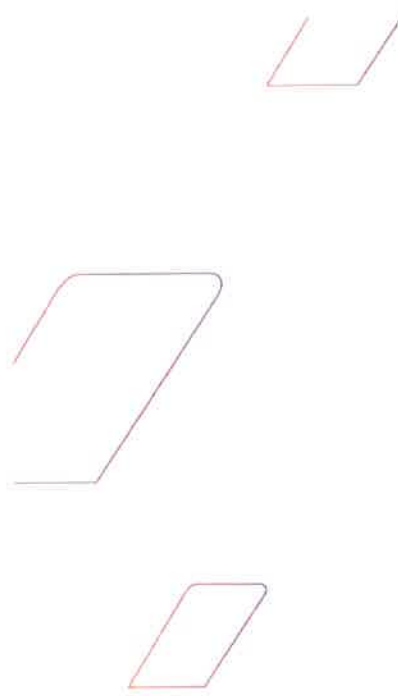
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

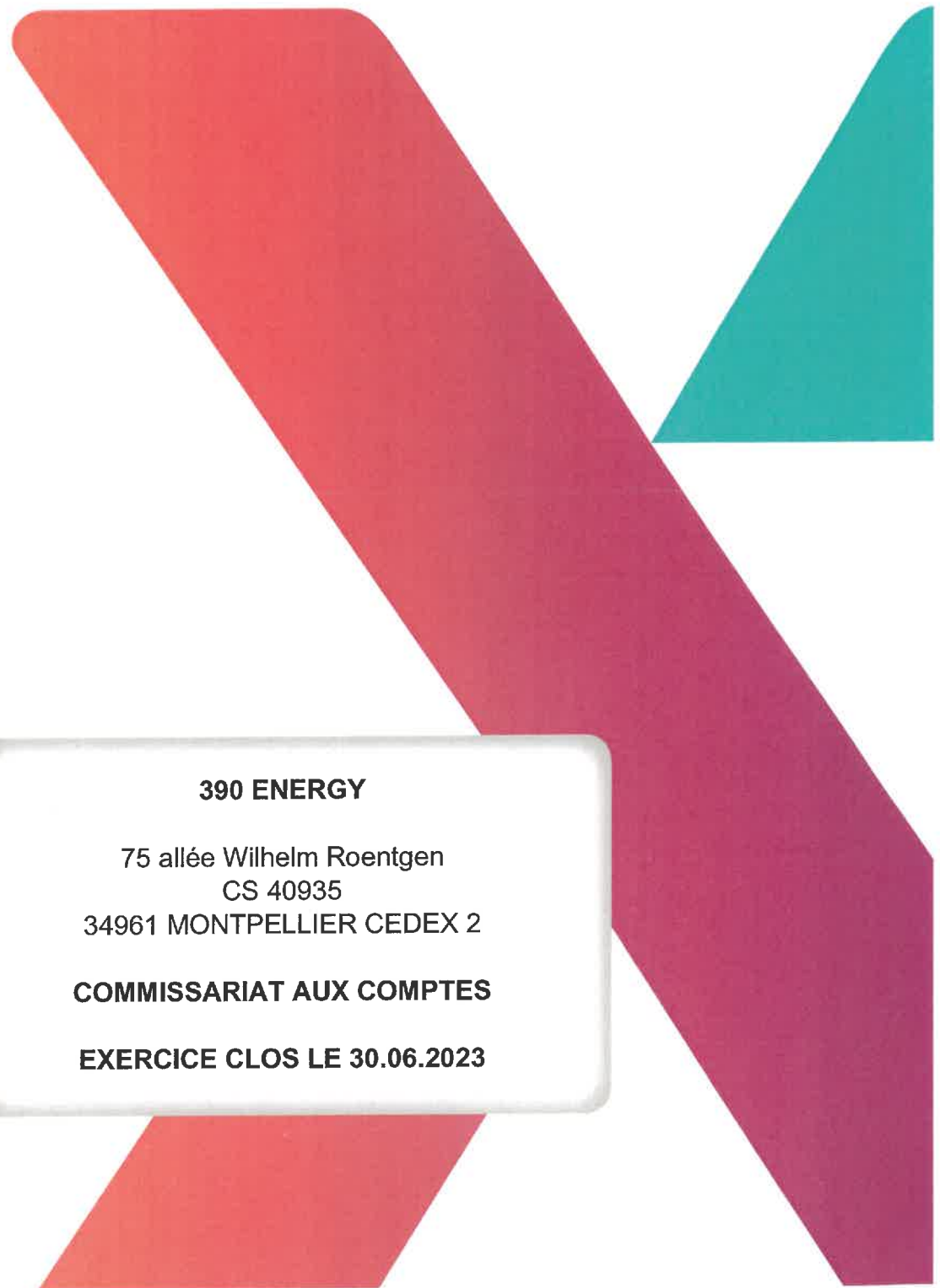
Président Associé Unique

URBASOLAR, Représenté par Gilles
ATTOLINI

DocuSigned by:
 Gilles Attolini
2E675B87BDAC4D9...



axiome



390 ENERGY

75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30.06.2023

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble F@ids - bât G

ALLES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

390 ENERGY

SASU

au capital de 1 000 euros

529 665 242 R.C.S. MONTPELLIER

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@t@ts - bât G

ALLES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

390 ENERGY

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES**

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@lts - bât G

ALES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 390 ENERGY**Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023**

A l'associé unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **390 ENERGY** relatifs à l'exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 14 novembre 2023



Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent PASTOU

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Brut	Amortissement	Net 2023	Net N-1
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 268		5 268	4 093
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 268		5 268	4 093
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
Total des stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	3 033		3 033	2 889
Total des créances	3 033		3 033	2 889
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	440		440	1 000
ACTIF CIRCULANT	3 473		3 473	3 889
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	8 741		8 741	7 982

PASSIF	Net 2023	Net N-1
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(13 198)	(12 432)
Résultat de l'exercice	(1 283)	(765)
Total situation nette	(13 480)	(12 197)
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(13 480)	(12 197)
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		866
Autres dettes	22 221	19 313
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	22 221	20 179
TOTAL GENERAL	8 741	7 982

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Société : 390 ENERGY

Exercice du 01/05/2022 au 30/06/2023

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

RESULTAT COMPTABLE		Net 2023	Net N-1
Produits d'exploitation	Export	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Charges d'exploitation		1 282	765
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		
	dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP, CFE, CVAE		
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		1	
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger			
Dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.			
CHARGES D'EXPLOITATION		1 283	765
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 283)	(765)
Produits et charges divers			
Produits financiers		1 175	
Produits exceptionnels			
Charges financières		1 175	
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(1 283)	(765)

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

L'exercice clôturé au 30/06/2023 comprend la période du 01/05/2022 au 30/06/2023.

Principes et conventions comptables :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative,
- ✓ Continuité d'exploitation,
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices
- ✓ Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'activité de la société consiste en l'exploitation de centrales photovoltaïques. A la date de clôture, la construction de la centrale n'a pas encore commencé.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 1 174.99 €.

Evènements significatifs de l'exercice :

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, évènement dit « la crise ukrainienne ». Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 n'ont pas été impactés par ce conflit, l'exploitation a eu lieu dans des conditions normales et l'activité n'a pas été impactée

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de notre société ni sur la valeur de nos actifs.

Les capitaux propres de la société sont, à la clôture de l'exercice, inférieurs à la moitié du capital social du fait du résultat déficitaire de cet exercice et des précédents. La continuité de l'exploitation n'est cependant pas compromise.

Le poste "autres dettes" s'élève à 22 221 € dont 22 221 € concernent le compte courant de la société URBASOLAR et 1 174.99 € concernent les intérêts courus sur ce compte courant.

Evènements post clôture :

A la date d'établissement des comptes, la poursuite du conflit et le contexte inflationniste qui perdure n'ont pas eu d'incidence significative pour la société.

« Les évènements survenus récemment entre la Russie et l'Ukraine créent néanmoins un contexte géopolitique évolutif et incertain dans lequel il est difficile de mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects pour la société.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de ce conflit et au contexte inflationniste, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêt des comptes. Les comptes ont été arrêtés le 31/07/2023.

Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 30 juin 2023 a une durée de 14 mois, couvrant la période du 1er mai 2022 au 30 juin 2023. Pour rappel, l'exercice précédent avait une durée de 12 mois. Pour cette raison, la comparabilité des comptes n'est pas possible.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles			AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	4 093	1 175		5 268
Total des immobilisations corporelles	4 093	1 175		5 268
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4 093	1 175		5 268

AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>				
Autres provisions réglementées				
Total provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL				

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

DEPRECIATIONS

Dépréciations	Montant début 2023	Dotations	Reprises	Montant fin 2023
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stock et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Exercice N-1
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	3 033	3 033		2 889
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	3 033	3 033		2 889

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Exercice N-1
Emprunts et dettes assimilées					866
Fournisseurs et comptes rattachés					
Autres dettes	22 221	1 175		21 046	19 313
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	22 221	1 175		21 046	20 179

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
Total charges différée				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
Total frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts :				
Total frais d'émission d'emprunts				
Charges à étaler :				
Total charges à étaler				
TOTAL				

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Aitis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 000			1 000	1
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 000			1 000	

Société : 390 ENERGY

Exercice du 01/05/2022 au 30/06/2023

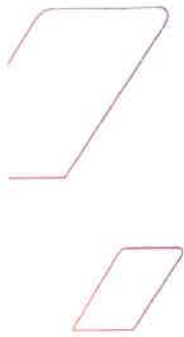
CHARGES A PAYER

Nature des charges		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		866
Dettes fiscales et sociales		
Total dettes d'exploitation		866
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 175	
Total dettes diverses	1 175	
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	1 175	866

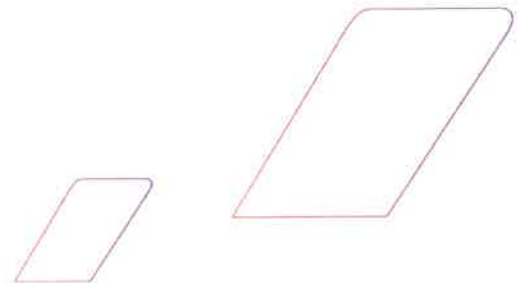
AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	792
Autres honoraires	
TOTAL	792



axiome



1000 Happiness

AXIOME AUDIT

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G - 34000 Montpellier
681 chemin du Mas de la Bedosse - 30100 Alès
51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex - 66050 Perpignan
Tél. : 04 67 15 89 35
axiomeaudit@axiomeassociates.fr

axiomeassociates.fr

(Entité indépendante)



DIFFERENCE

